Etat des lieux entrée

Par Madamechoco

Bonjour

Mardi dernier, nous avons fait notre état des lieux d entrée avec un huissier de justice.
Nous n avons pas été informé 7 jours à l avance que celui ci serait fait par un huissier.

Nous n avons pas non plus signer cet état des lieux à la fin de sa réalisation, cela nous a été refusé.

Nous avons adressé plusieurs mails et une lettre ar à l agence pour avoir cet état des lieux. Nous n avons eu aucune réponse de sa part.

Hier, nous avons téléphoné à la directrice de cette agence pour avoir notre état des lieux car la fin du délai des 10 jours pour apporter des modifications est demain. L échange a été tendu et aujourd'hui j ai seulement eu un mail très bref pour me demander mon attestation d assurance.

Nous avons toujours pas cet état des lieux à l heure ou j écris.

Il sera donc trop tard pour nous pour le contester.
Comment faire dans ce cas ?
D'après plusieurs avis Google sur cette agence, c est coutume que la directrice modifie les états de lieux et ne les transmette pas dans les temps.

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'état des lieux d'entrée doit être contradictoire. S'il est réalisé par huissier, il n'y a pas possibilité de le contester.
En l'absence d'état des lieux, le logement est considéré remis en bon état.
Si quoi que ce soit vous semble ne pas être en bon état, faites immédiatement un courrier RAR au bailleur c/o l'agence pour signaler toutes les anomalies et ceci dans les 10 jours.
NB : L'agence ne peut pas falsifier un constat d'huissier !

Vous pouvez dès à présent saisir la commission de conciliation.
Voici l'article de loi concernant l'état des lieux :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000031009767/2022-07-27/]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000031009767/2022-07-27/[/url]
"Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de compléter l'état des lieux d'entrée dans un délai de dix jours à compter de son établissement. Si cette demande est refusée, le locataire peut saisir la commission départementale de conciliation territorialement compétente."

Par Madamechoco

Il a été réalisé par un huissier de justice.

J ai eu l etat des lieux ce soir.

J ai vu qu il manquait quelques choses, alors j ai quand mêle fait une lettre pour demander à les rajouter. On verra bien

---
Par yapasdequoi

Exactement. Tout semble revenir à la normale, donc.